



DECLARATION de la FSU à la CCP du 06 novembre 2014

Il a fallu des interventions répétées de la FSU pour que la CCP des non titulaires soit enfin réunie aujourd'hui. Elle ne l'avait pas été depuis la rentrée 2012 ce qui est tout à la fois inacceptable et incompréhensible. L'absence de possibilité de contrôle des actes de gestion par les élus des personnels conduit en effet à une opacité dans laquelle personne n'a à gagner. Ni les personnels non titulaires qui comprennent mal certaines décisions et remettent en cause leur bien fondé, ni les services qui travaillent dans l'urgence et qui sont privés de la connaissance du terrain et des propositions d'amélioration que peuvent porter les représentants des personnels. La FSU dénonce avec la plus grande vigueur, ce mépris du paritarisme dans la gestion des personnels non-titulaires de cette académie.

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord sur les mesures catégorielles, la FSU s'est investie pleinement dans les groupes de travail mis en place par le ministère et a obtenu un certain nombre d'avancées sur les conditions de recrutement, d'emploi et de rémunération de l'ensemble des personnels contractuels enseignants du ministère de l'éducation nationale. Sans attendre l'élaboration du cadre de gestion rénové, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des contractuels (revalorisation de la grille indiciaire des CDI, grille indiciaire pour les CDD, changement d'échelon, congé formation, préparation aux concours, respect de la circulaire académique sur le classement en catégorie, respect du barème d'affectation, décharge communes non limitrophes, passage en CDI, frais de déplacement, respect du règlement intérieur...).

Afin de garantir l'équité de traitement de tous les personnels, la CCP doit pleinement jouer son rôle et permettre un véritable dialogue avec l'administration. Elle doit être un espace au sein duquel l'amélioration des conditions d'exercice des personnels soit une priorité et en même temps un lieu de contrôle par les élus du respect de règles de gestion des non-titulaires.

De nombreux contractuels ayant une ancienneté de plusieurs années restent sans affectation ou sont en attente d'un renouvellement de contrat, or nous le savons, les besoins de remplacement sont énormes dans les établissements. Nous vous demandons de faire rapidement appel à ces collègues dans l'intérêt des élèves comme des personnels.

Par ailleurs la loi Sauvadet ayant montré ses limites pour la résorption de la précarité, la FSU continue d'exiger un véritable plan de titularisation qui n'écarte personne.